

**Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 18 janvier 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit janvier à vingt heures quinze, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle polyvalente de Lannivrec après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 12 janvier 2022
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 19 janvier 2022

**Etaient présents** : Maurice GAULAIN, Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Rozenn MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Christophe SAMZUN et Sylvie LE PAN.

**Absents excusés ayant remis pouvoir** : Anne-France NAUDIN ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER, Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN, Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN et Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN.

**Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir** : Didier LE GARREC.

**Secrétaire de séance** : Christophe SAMZUN.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Monsieur Dominique ROUSSELOT, Maire, ouvre la séance, donne lecture des pouvoirs et excuse Monsieur Didier LE GARREC de son absence. Un secrétaire de séance est nommé : Monsieur Christophe SAMZUN. Il remercie également les deux membres de la presse de leur présence.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Timothé du Grand Cosquet, à Owen de Bordehouat et à Maïna de Kerzo, les premiers bébés de l'année. Il adresse particulièrement ses félicitations à Monsieur Thomas BRON, l'heureux papa d'Owen. Monsieur le Maire et le conseil municipal adressent tous leurs vœux pour la nouvelle année aux Locmariaistes.

En préambule, Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'annuler un point de l'ordre du jour, à savoir : Demande d'occupation de la cuisine de Lannivrec par la Société Ici & Là Production. Cette société présente sur l'île pour un tournage de film du 19 janvier au 11 février 2022, avait demandé à louer la cuisine afin de confectionner les repas des équipes de tournage et des acteurs.

En effet, cette demande a été annulée par mail le 13 janvier dernier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour annuler ce point de l'ordre du jour.

**1) INFORMATION PROJETS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire fait un rappel des différents projets communaux à venir :

- 1) Travaux de l'église :
  - Remise en état du clocher (maçonnerie, charpente, abats sons, couverture, paratonnerre et girouette)
  - Ravalement global de l'église (nettoyage, peinture, reprise des grilles de protection de vitraux)
  - Rénovation de la toiture de l'église (remplacement des voliges et ardoises)
- 2) Terrain multisport : création d'un terrain multisport à Lannivrec
- 3) Poursuite de l'entretien de la voirie communale
- 4) La salle polyvalente de Lannivrec doit faire l'objet de travaux de rénovation et de remise à niveau (contrôle de la couverture, isolation thermique et phonique, changement des ouvertures, mise aux normes de l'accessibilité, remise à niveau de l'installation électrique, remise à niveau du chauffage, reprise de l'aménagement intérieur, ravalement intérieur et extérieur).

Certains de ces projets ont déjà été budgétisés sur l'année 2021 mais n'ont pas été réalisés entièrement.

Pour chaque programme, un marché public devra être réalisé et soumis à l'accord du Conseil Municipal pour pouvoir procéder à son lancement.

Deux maîtres d'œuvre seront missionnés, dans le respect de la procédure de mise en concurrence, l'un pour le marché public de la voirie et l'autre pour les marchés publics de travaux sur les bâtiments.

## **2. REFECTION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE ET DEMANDE D'AIDES FINANCIERES**

La présente délibération est proposée dans le cadre des travaux de réfection du clocher de l'église. Des demandes d'aides financières avaient été demandées et acceptées. Il a fallu solder les dossiers car lors du démontage des ardoises, il s'est avéré que la charpente était très endommagée et doit être entièrement rénovée.

La commune peut prétendre à des subventions :

- auprès du service de la Culture et du Patrimoine de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).
- auprès de la Préfecture du Morbihan dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux et autorise le maire à monter les dossiers de demande de subventions.

	<b>HT</b>	<b>Taux</b>	<b>TTC</b>
<b>Coût du projet</b>			
Travaux de charpente du clocher de l'église	57 838.49		69 406.19
Location et Mise en place d'un échafaudage	14 550.00		17 460.00
Fourniture et Pose des ardoises	24 325.00		26 757.50
<b>Total</b>	<b>96 713.49</b>		<b>113 623.69</b>
<b>Financement prévisionnel du projet</b>			
Subvention DETR demandée	96 713.49	27 %	26 112.65
Subvention Conseil Départemental du Morbihan	96 713.49	25 %	24 178.38
Autofinancement			63 332.66
<b>Total</b>			<b>113 623.69</b>

Monsieur Thomas BRON demande si la commune peut prétendre à une subvention auprès de l'Association des Iles du Ponant. Monsieur le Maire lui répond par la négative.

## **3. ADHESION RESEAU AGRICOLE DES ILES ATLANTIQUES**

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la commune au Réseau Agricole des Iles Atlantique (RAIA) qui rassemble des agriculteurs, collectifs agricoles, associations, citoyens, élus et collectivités locales sur les différentes îles de la façade atlantique française.

Celui-ci œuvre pour le maintien et le développement durable de l'agriculture des îles, indispensables à la construction de territoires vivants, autonomes et résilients face aux enjeux actuels :

- Développement de l'entraide, partage d'expérience, mutualisation de moyens entre professionnels, élus et citoyens des différentes îles,
- Mobilisation et accompagnement des différents acteurs concernés par l'agriculture à la mise en place de projets agricoles et alimentaires locaux avec une vision de long terme...

Le coût de l'adhésion pour une collectivité territoriale insulaire est de 100 euros + 0.18 euro/habitant, soit :  
100.00 euros + (0.18 euro x 961 habitants – population DGF en vigueur au 01.01.2022) = 272.98 euros

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au Réseau Agricole des Iles Atlantique et autorise le maire à régler la somme de 272.98 euros.

Monsieur Maurice GAULAIN souligne l'intérêt d'adhérer à ce réseau qui œuvre pour défendre la spécificité des territoires insulaires vis-à-vis de la loi littoral.

## **4. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu de Monsieur Maxime COCHENNEC de l'EARL KERYVONNE, demandant le renouvellement du bail du local commercial appartenant à la commune, situé dans la copropriété de la résidence Marie-Galante, Chemin de Port-Maria.

Une convention d'occupation privative lui avait été accordée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 pour une durée d'une année et pour un loyer mensuel de 300.00 euros. Cette convention a été ensuite renouvelée pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019. Le loyer mensuel de base était de 330.00 euros, indexé au 1<sup>er</sup> mars de chaque année sur l'indice des loyers commerciaux (ILC).

Le loyer actuel est de 336.55 euros. Le montant du loyer actualisé selon l'indice ILC en vigueur serait de 348.19 euros.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler cette convention pour une durée de trois ans et un loyer mensuel de 350.00 euros. Ce loyer sera indexé au 1<sup>er</sup> mars de chaque année sur l'indice des loyers commerciaux du 3<sup>ème</sup> trimestre (ILC).

**5. CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SECRETARIAT DES REUNIONS DES COMITE TECHNIQUE (CT) et COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER ET LA COMMUNE DE LOCMARIA**

Un Comité Technique commun et un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun ont été créés en 2014 pour les agents de la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer et ceux des quatre communes de l'île.

Le fonctionnement de ces deux instances, dont le siège est établi en Communauté de Communes, engendre un coût au niveau du secrétariat.

Madame la Présidente de la Communauté de Communes propose la signature d'une convention afin de fixer les conditions financières du remboursement par commune membre, des frais de secrétariat générés par les réunions de ces deux instances.

Chaque année, un état récapitulatif des dépenses sera adressé à chaque commune et un partage des frais à hauteur de 1/5<sup>ème</sup> par collectivité sera demandé.

La convention prendra effet à compter de sa signature et ce, pour toute la durée du présent mandat.

Pour l'année 2021, la participation demandée à la commune de Locmaria s'élève à 375.22 euros. Un état des frais engagés pour la tenue des deux comités a été fourni, et la participation de chaque commune a été calculée au prorata du nombre d'habitants de chacune.

Pour l'année 2020, la Communauté de Communes a pris entièrement à sa charge le fonctionnement des deux instances.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prise en charge des frais de secrétariat du CT et du CHSCT communs et de participer à hauteur d'1/5<sup>ème</sup> de ces frais, convention applicable à compter de la date de signature de celle-ci, et ce, pour toute la durée du mandat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser la somme de 375.22 euros au titre des frais pour l'année 2021.

**6. INFORMATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS : Information n° 13**

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 6 du 3 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

143. <u>Décision du 07.12.2021</u> Fleurissement bourg	LES JARDINS DE ST PIERRE	Montant : 288.20 euros TTC
144. <u>Décision du 31.12.2021</u> Avenant au contrat de dératissage 2021-2022	FARAGO BRETAGNE	Montant : 3282.22 euros HT
145. <u>Décision du 31.12.2021</u> Avenant au contrat de dératissage 2022-2023	FARAGO BRETAGNE	Montant : 3341.30 euros HT
146. <u>Décision du 03.01.2022</u> Fournitures administratives mairie	SHOP BURO	Montant : 1767.45 euros TTC

147. <u>Décision du 03.01.2022</u> Papier imprimante école	SHOP BURO	Montant : 335.20 euros TTC
148. <u>Décision du 03.01.2022</u> Papier essuie-mains école	PLG	Montant : 452.88 euros TTC
149. <u>Décision du 06.01.2022</u> Boites de classement	MAXIBURO	Montant : 105.05 euros TTC
150. <u>Décision du 10.01.2022</u> Audit classement camping de Port Andro	SOCOTEC	Montant : 720.00 euros TTC
151. <u>Décision du 11.01.2022</u> Projecteur LED salle du conseil municipal	YESSS	Montant : 102.40 euros TTC
152. <u>Décision du 11.01.2022</u> Sèche-mains Tornade composite sanitaires place de Méaudre	YESSS	Montant : 270.62 euros TTC
153. <u>Décision du 11.01.2022</u> Equipements individuels de protection + outillage	WURTH	Montant : 2383.75 euros TTC
154. <u>Décision du 12.01.2022</u> Cable RJ45 + boitier WIFI école	LDLC PRO	Montant : 189.08 euros TTC
155. <u>Décision du 12.01.2022</u> Equipements individuels de protection + petit matériel	FOUSSIER	Montant : 703.57 euros TTC
156. <u>Décision du 12.01.2022</u> Disque SSD Externe service urbanisme mairie	INMAC WSTORE	Montant : 64.16 euros TTC
157. <u>Décision du 12.01.2022</u> 2 ordinateurs ASUS service administratif mairie pour le télétravail	INMAC WSTORE	Montant : 1713.60 euros TTC
158. <u>Décision du 13.01.2022</u> Vêtements de travail + chaussures	ECHOPPE	Montant : 304.20 euros TTC

#### **DIVERS**

- Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 9 février 2022.

- Madame Marie THULLIER effectue un recensement de toutes les associations de l'île en vue de l'édition en septembre prochain, d'un répertoire des associations. Pour y figurer, une fiche de renseignements est à compléter. Ce document est à retirer en mairie, sur le site de la commune ou encore, sur la page Facebook de la Mairie de Locmaria. Ce document peut également être transmis par mail sur demande, aux responsables des associations.

Cette fiche de renseignements devra impérativement être remise en mairie à son attention, pour fin juin 2022.

La séance est levée à 20 heures 42.

MAIRIE DE LOCMARIA



## VŒUX 2022

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2022, une bonne santé, qu'elle soit la meilleure possible pour chacun d'entre vous.

J'en profite pour remercier les membres du CCAS, en lien avec le personnel communal, qui ont fourni un travail exemplaire, avec dévouement et bienveillance, auprès de la population afin de lui faciliter l'accès à la vaccination, qui s'est déroulée au sein de l'hôpital. Je tiens à remercier également l'ensemble des personnels de santé qui se sont largement impliqués dans cette mission.

En 2021, comme annoncé lors des précédents vœux, nous avons notamment réalisé les travaux suivants :

- Voirie,
- Création d'une aire de jeux pour enfants,
- Les jardins partagés,
- La réfection de la toiture de l'école avec le soutien du bailleur social. Nous sommes en relation avec ce dernier pour parvenir à une réhabilitation des logements sociaux inoccupés sur la commune,
- La réfection de la couverture du clocher de l'église a dû être suspendue, la charpente devant elle-même être partiellement changée. Ces travaux seront finalisés en 2022 avec le ravalement de l'ensemble de l'église.

Nous avons également procédé à l'achat d'un terrain de 13000 m<sup>2</sup> attenant à une parcelle de 7000 m<sup>2</sup> appartenant déjà à la commune, afin de créer une réserve foncière de 20000 m<sup>2</sup>.

L'étape suivante est de travailler à l'aménagement de celle-ci en vue de proposer des solutions de logements à l'année.

Cette année, nous allons engager toutes les études nécessaires à la réhabilitation de la salle de Lannivrec.

Nous continuerons à travailler sur la finalisation du Plan Local d'Urbanisme, conformément au cadre législatif et à la modification simplifiée du SCOT.

Pour les plus sportifs et les enfants de l'école, nous allons réaliser un parc multisports dans le prolongement du terrain de tennis et du skate-park.

Il est prévu que les 22 enfants de la classe de Madame Laurence Nunney, notre directrice d'école, en collaboration avec l'Amicale Laïque, partent pour une classe de neige à Méaudre, notre commune jumelée. D'ailleurs, nous fêtons cette année les 30 ans du jumelage.

Nous allons, en lien avec la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer et conformément au schéma directeur vélo, rénover les chemins ruraux, afin de proposer un itinéraire parallèle au CD25.

Tous ces projets sont soutenus par l'ensemble de l'équipe municipale.

Je présente également tous mes vœux à mes collègues Maires et aux Conseillers Municipaux de Belle-Ile, ainsi qu'à toutes les Belliloises et tous les Bellilois.

Bien évidemment, j'ai également une pensée pour tous ceux qui nous ont quitté l'année passée.

Encore tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année,  
Portez-vous bien,  
Bloavez Mad

Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT

**ETAT CIVIL 2021** : 5 naissances dont 1 sur la commune, 3 mariages et 13 décès



Mairie de Locmaria – Rue des Acadiens – 56360 LOCMARIA  
Téléphone : 02 97 31 70 92 – Télécopie : 02 97 31 71 65

Site Internet : [www.locmaria-belle-ile.fr](http://www.locmaria-belle-ile.fr) – Email : [locmaria-belle-ile@wanadoo.fr](mailto:locmaria-belle-ile@wanadoo.fr)